Chronique du MDA

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse**

Band (Jahr): **4 (1974)**

Heft 1

PDF erstellt am: **29.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Les secrets d'une pétition:

Audace et solidarité

Ils sont un groupe d'amis; leurs noms, âges et profession importent peu. Ce qui compte c'est leur ouverture à des questions dépassant le cadre de leurs propres préoccupations et un désir réel de contribuer à la recherche de solutions. Parmi eux, une mère de famille et une jeune femme dont le seul moyen de locomotion est le fauteuil roulant. Tels sont les situations et éléments qui ont présidé au lancement, à vrai dire peu prémédité, d'une pétition adressée aux communes de Lausanne et environs et réclamant la mise en vigueur de mesures efficaces pour faciliter le déplacement des piétons défavorisés, à savoir les handicapés, les personnes âgées et les mamans à poussette. Souvent on se dit qu'il doit être bien difficile pour eux d'«escalader» un trottoir ou un trolleybus ou encore de franchir les passages sous route dépourvus de rampes et les feux pour piétons trop courts. Les pétitionnaires ne se sont pas contentés de s'attendrir et ils ont voulu aller plus loin: ils se sont approchés des autorités municipales concernées pour leur demander des solutions rapides et avantageuses. Nos immeubles, nos rues, nos villes se transforment de plus en plus en véritables pistes d'obstacles pour ceux que leurs jambes ne peuvent plus porter. La résignation vient vite: on ne sort plus; on s'enfonce dans un noir isolement. Il était donc nécessaire de faire acte de solidarité de manière spontanée et désintéressée. Ainsi les initiateurs de cette pétition, qui a recueilli plus de deux mille signatures, sont des gens comme vous et moi, ni plus ni moins: ni handicapés, ni vieux, ni malades, ni en mal de prestige électoral; de simples citoyens qui pensent qu'il faut se mettre ensemble à la construction d'un monde où chacun trouvera une place à sa mesure. Leur première étape: rendre la ville habitable en la débarrassant des parasites qui étouffent et menacent la vie.

Un prolongement nécessaire

Au chapitre des réactions, deux attitudes: celle minoritaire de l'égoïste qui ne se sent pas concerné ou qui pense que cela coûterait trop cher; l'autre, heureusement majoritaire, de ceux qui signent avec conviction et enthousiasme. Certaines personnes ont même signalé ceux de ces obstacles qui règnent dans leur quartier, dans leur village. A l'origine de ces démarches individuelles, le sentiment curieux que les pétitionnaires seront des avocats plus puissants, mieux placés et mieux écoutés.

Mais au fait, pourquoi seraient-ils, eux, mieux placés que vous? Qui mieux que vous, les handicapés, pourrait être attentif et signaler ces barrières qu'on dresse sur votre chemin. Vous tous qui vivez ces difficultés du dedans, il est de votre devoir d'attirer l'attention sur les lacunes et les erreurs dont vous êtes victimes. La pétition n'est pas une réclamation déplacée mais bien une critique constructive.

Audace et solidarité, voilà ce que nous attendons désormais de vous. Que chacun regarde autour de soi, détecte et signale les embûches qui le gênent. Ecrivez à l'adresse suivante: Aînés-barrières architecturales, case postale 1041, 1000 Lausanne 2. Nous transmettrons à qui de droit les remarques et suggestions qui nous serons parvenues de toute la Suisse romande. Ainsi vous serez collaborateurs de ceux qui luttent pour le bien-être de tous. Si par contre vous ne réagissez pas, vous serez alors les seuls responsables de votre manque d'audace et de solidarité. Alors, à vous de jouer!

Jean-Pierre Rageth

CHRONIQUE DU MDA

COUCHIRARD 8, LAUSANNE, TÉLÉPHONE 25 84 71

«Treizième mois AVS»:

PAS D'ACCORD AVEC LE CONSEIL FÉDÉRAL!

Pour la première fois, le MDA a pris position dans une question de politique générale. Il l'a fait parce qu'il lui semblait nécessaire de faire entendre la voix des personnes âgées qui, en l'occurrence, étaient le plus concernées.

Les faits: la Commission fédérale de l'AVS, suivie en cela par le Conseil fédéral, préconise le non-versement de ce qu'on a appelé abusivement «treizième mois» mais qui est en fait une allocation unique destinée à compenser la hausse du coût de la vie. Ces deux organes ont en effet décidé de proposer aux Chambres de se limiter au versement de cette allocation de renchérissement aux seuls bénéficiaires des prestations complémentaires.

Le MDA considère cette décision comme une injustice dans la mesure où les principales «victimes» sont les personnes qui n'ont ni retraite ni pension, celles qui ont juste assez pour ne pas avoir droit aux prestations complémentaires et juste pas assez (à cause du renchérissement) pour vivre sans inquiétude. Le MDA revendique l'allocation de réajustement pour tous les bénéficiaires de l'AVS. Il est difficile, ajoute le MDA, de comprendre la position du Conseil fédéral et de la commission AVS au moment où l'on parle de tout entreprendre pour l'intégration et le maintien à domicile des personnes âgées. Le MDA espère que les Chambres réagiront énergiquement et que les associations de personnes âgées s'uniront pour faire entendre leur voix et assurer une vie normale à tous les bénéficiaires de l'AVS.

Petit sondage: nous aimerions savoir qui est d'accord avec cette prise de position. Sur une simple carte postale, inscrivez OUI si vous approuvez cette prise de position et NON si vous n'êtes pas d'accord. Les cartes sont à envoyer au MDA, Couchirard 8, 1004 Lausanne.

CLAIRVUE
NEUCHATEL
Portes-Rouges 149 + Bassin 8

Pour tous les âges
coop
coop pour votre défense
coop
Vivez mieux, achetez